

Année Refondation

Carnet de Route de l'Unité pastorale de Lessines pour les années pastorales 2017 à 2020

1. Pourquoi un carnet de route ?

De 2011 à 2013, notre diocèse de Tournai a vécu un synode diocésain. Ce synode a coïncidé avec la célébration du 50^e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II. L'histoire de l'Eglise démontre qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un Concile œcuménique porte ses fruits ; cela reste vrai à notre époque, malgré les moyens de communication beaucoup plus faciles et rapides que nous connaissons aujourd'hui. Certains aspects du Concile Vatican II ont déjà porté de nombreux et beaux fruits dans notre Eglise diocésaine de Tournai : la conscience que l'annonce de l'Evangile est la tâche de tous les baptisés, la part que chaque membre du Peuple de Dieu est appelé à prendre pour faire vivre l'Eglise, l'importance de la Parole de Dieu comme source de l'agir chrétien et de la vie spirituelle, la liturgie comprise comme l'action de tout le Peuple de Dieu, le dialogue œcuménique et interreligieux, l'ouverture bienveillante au monde qui est le nôtre en partageant ses joies et ses espérances, ses tristesses et ses angoisses, l'implication de l'Eglise auprès des plus pauvres et avec eux, pour la construction d'un monde meilleur qui soit comme un germe du Règne de Dieu.

Comme pour toute réalité vivante, l'Eglise évolue. Elle est « toujours à réformer », comme aimait dire le pape saint Jean XXIII. Cette adaptation nécessaire de l'Eglise s'inscrit dans l'évolution plus large de notre monde. Certaines évolutions de notre temps nous apparaissent spontanément comme étant riches de promesses et de mieux être ; d'autres peuvent nous poser question, voire nous inquiéter. Les avancées technologiques fulgurantes, les mélanges toujours plus importants de population, la manière de concevoir la liberté individuelle et la privatisation des options de vie concrète : tout cela nous fait vivre aujourd'hui dans un monde pluriel et largement sécularisé, au sens où ce n'est plus le sentiment religieux ou l'influence d'une religion qui dicte l'agir individuel et collectif. Cela peut conduire certains croyants à des extrêmes : soit à diluer la foi qu'ils ont reçue en héritage, soit à la vivre de façon crispée. Notre Eglise catholique en Hainaut, pour sa part, tient à affirmer que notre Dieu aime le monde et les hommes d'aujourd'hui, que le Christ nous précède sur les chemins que nous empruntons quotidiennement -chemins sur lesquels il nous envoie-, et que l'Esprit Saint continue à souffler en nous réservant d'heureuses surprises.

C'est vrai, les catholiques en Hainaut font l'expérience de devenir une minorité. En même temps, notre Eglise diocésaine a plus que jamais conscience d'avoir à témoigner du Christ vivant aujourd'hui parmi nous, et à transmettre le bel et grand héritage de la foi chrétienne, qui a profondément imprégné le paysage et nos populations, et qui aujourd'hui encore peut réjouir le cœur de nos frères et sœurs en humanité. Le synode diocésain avait choisi pour devise cette phrase de Jésus : « Je suis venu pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (Jn 10,10). Et le pape François ne cesse de nous rappeler que l'authentique joie de l'Evangile renaît dans les cœurs, dès qu'on ose partager la foi que l'on a reçue. Aujourd'hui encore, Jésus nous dit : « Allez » !

Le présent document est un fruit du synode et de sa mise en œuvre dans l'Unité pastorale de Lessines. Celle-ci évolue progressivement vers une Paroisse nouvelle, sur base des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013. Ce carnet de route est élaboré au terme de l'année « Refondation », dans un travail de réflexion mené par les chrétiens de l'Unité pastorale, accompagnés par l'Equipe diocésaine d'animation pastorale. Relu par notre Evêque, co-signé par lui et par le curé qui préside l'Unité pastorale, il engage celle-ci pour les 3 années à venir. Au terme de cette étape, une évaluation du chemin parcouru sera nécessaire, en vue d'actualiser le carnet pour la route des années suivantes.

Le présent carnet de route se doit d'abord de préciser l'horizon visé, et ce que cela implique comme attitude ; pour garder le cap, il est capital de se le rappeler régulièrement. Il énumère ensuite les décisions mûries en cette année « Refondation » 2016-2017, décisions qui engagent pour les 3 prochaines années et qui sont les fondations de la future Paroisse nouvelle envoyée en mission par notre Evêque ; enfin, il balise les étapes ultérieures à envisager, de façon à ce que les chrétiens en route parmi les habitants de Lessines, forment la « Maison que Dieu lui-même construit » (1 Co 3, 9).

2. L'horizon vers lequel avancer : une Eglise qui soit « sacrement » du Christ

Dans sa lettre pastorale du 30 novembre 2014 « Pour que tous aient la Vie, la Vie en abondance » (pp. 6 à 33), Mgr Harpigny explique comment s'est progressivement imposée à lui la question fondamentale qu'il estimait devoir poser au Peuple de Dieu en Hainaut : **comment être pour aujourd'hui une Eglise qui soit « sacrement » du Christ ?**

Cette question repose sur une conviction essentielle à la foi chrétienne : **le Christ est venu pour les êtres humains de tous lieux et de tous temps, et donc pour les habitants du Hainaut d'aujourd'hui !** En Jésus mort et ressuscité, Dieu ne cesse de manifester son amour immense pour l'humanité entière, qu'il souhaite faire vivre de son Esprit.

Cette conviction essentielle implique, dans l'environnement sécularisé qui est le nôtre, une **première « conversion pastorale »** : les ministres au service de l'Evangile ne peuvent se contenter d'être les « aumôniers » des catholiques, -c'est-à-dire se satisfaire de se mettre au service de ceux qui sont déjà des croyants qui se réunissent-, mais ils sont envoyés à tous les hommes. Plus largement, la mission de l'Eglise comme telle -et donc de toute Paroisse- doit avoir comme préoccupation constante de proposer le Christ à ceux qui ne l'ont pas encore rencontré ; elle ne peut concentrer l'essentiel ou l'exclusivité de son action à nourrir la foi de ceux qui sont déjà catholiques. Cela implique une **deuxième « conversion pastorale »** : transformer l'action ecclésiale pour aller à la rencontre de nos contemporains, et non pas attendre que ceux-ci s'intègrent purement et simplement dans les manières de faire et de vivre en Eglise qu'ont ceux qui actuellement la fréquentent.

A cet égard, des propos essentiels du Concile Vatican II demeurent d'une actualité étonnante : « *Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Evangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Eglise (cf. Mc*

16, 15). *L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* ». (Constitution dogmatique Lumen Gentium, n°1).

Cette conviction que le Christ est susceptible de parler à tout être humain est comme vérifiée par un phénomène en expansion lente mais réelle : chaque année, de plus en plus d'adultes en Hainaut veulent devenir chrétiens ou renouer avec la foi de leur baptême jadis reçu ! Les chemins de cette rencontre avec le Christ sont variés et parfois surprenants. Dans les temps actuels, il n'est pas rare que ce soit à partir d'une liturgie bien déployée que des personnes étrangères à la foi chrétienne soient touchées par le mystère de Dieu. Les « pratiquants habituels » l'oublient trop souvent : nos rites et nos sacrements, la beauté du patrimoine chrétien habité par une véritable communauté, ont la capacité d'ouvrir une brèche dans un univers occidental où la dimension transcendante de l'existence est étouffée. Cela entraîne une **troisième « conversion pastorale »** : la liturgie n'est plus à considérer comme le point d'aboutissement d'un processus d'évangélisation, ou comme un moment spirituel à côté d'une foi qui se veut d'abord engagée dans la réalité sociale, mais elle participe pleinement de la « première annonce » au monde du Christ mort et ressuscité. En particulier, l'Eucharistie dominicale est le signe par excellence de la raison d'être et de la mission de l'Église : offrir d'entrer dans une union intime avec Dieu et former un peuple qui annonce l'unité du genre humain. Cela appelle une **quatrième « conversion pastorale »** : retrouver un art de célébrer l'Eucharistie dominicale qui nourrisse profondément la vie d'hommes et de femmes qui cherchent à rencontrer le Christ et à vivre de lui durant la semaine.

Cet horizon a été la visée du synode diocésain de Tournai, du début à la fin de son processus. Les quatre conversions évoquées ci-dessus sont en quelque sorte des passages obligés pour y être fidèle. Quant aux 60 décrets du Cahier des décrets synodaux promulgués le 30 novembre 2013, ils « *donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain* » (Cahier des Décrets synodaux, note préliminaire, p. V).

3. A court terme : les pas à faire maintenant, discernés durant l'année Refondation

Dans la foulée de l'assemblée du jeudi 22 septembre 2016 à la basilique de Tongre-Notre-Dame où Mgr Harpigny est venu rappeler aux baptisés de la région pastorale d'Ath quels étaient les grands enjeux du synode et de l'Église de demain chez nous, des groupes de travail se sont mis en place dans notre Unité pastorale et ont discerné les pas les plus urgents pour avancer vers une Église locale qui soit davantage sacrement du Christ.

Quatre groupes de travail se sont constitués, regroupant une quarantaine de personnes. A l'issue de plusieurs rencontres des rapports ont été remis. Ils sont la base du discernement pour la rédaction du carnet de route.

Voici ce qui apparaît comme actions prioritaires pour les 3 années à venir.

A. Les thématiques prioritaires

❖ Accueil

Le souci d'accueillir et d'être accueilli est au cœur de l'existence humaine et chrétienne. Un soin particulier sera accordé à l'accueil de tout homme et de toute femme, quelle que soit sa vie, d'autant plus si ces hommes et femmes sont des chercheurs de Dieu, s'ils ont reçu un sacrement ou s'ils ont fait appel à un service d'Eglise (baptêmes, mariages, funérailles, ...). L'accueil par des jeunes et avec des jeunes devrait permettre de (re-)créer de véritables instants de partage de vie en communauté.

❖ Initiation chrétienne et catéchèse

Une **démarche catéchétique de 3 années** consécutives prévue par le nouveau parcours catéchétique du diocèse mis en œuvre dès septembre 2015 est désormais proposée aux enfants qui ont entre 7 et 10 ans, afin de les préparer à la confirmation et à l'eucharistie ainsi qu'à la vie en Eglise.

Mais **l'initiation à la vie chrétienne** par les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie **sera aussi accueillie à tout âge**. Un accompagnement est proposé à toute personne (adolescent ou adulte) qui souhaite devenir chrétienne et grandir dans la foi.

Dès la fin de l'initiation chrétienne, les **jeunes sont invités à poursuivre leur chemin de foi** dans un groupe (les Mikados).

Comme le demande le synode (décret 9) il existe une **Equipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse**.

Elle se nomme « L'équipe Croire ». La responsable de l'équipe, Sœur Sophie De Cocq, animatrice en pastorale, reçoit de l'évêque une confirmation de mandat (décret 9).

❖ Evangélisation

« Il s'agit de communiquer l'Evangile, de témoigner de ce que nous vivons et de ce(lui) qui nous fait vivre » (décret 25). Afin d'être davantage signe du Seigneur et témoin du Christ, une **« équipe d'évangélisation et d'accompagnement »** sera mise sur pied.

Cette équipe aura la mission d'essayer de répondre aux besoins des personnes endeuillées, des personnes en souffrance tant physique que morale, des personnes isolées, des nouveaux arrivants, des familles,.... par de petites visites ponctuelles, un soutien humain et spirituel, de petites attentions,...

En collaboration avec les prêtres, elle pourra également accompagner les futurs mariés, les aider dans la préparation de leur célébration de mariage,.... et assurer le suivi des nouveaux couples. Tout cela pour coller au plus près des attentes et des besoins de toutes ces personnes à un moment-charnière de leur vie.

❖ Jeunesse

On sera attentif à ce que les **jeunes** en recherche d'intériorité **puissent trouver des lieux et des personnes qui leur permettent de grandir dans la foi** et de la partager avec leurs frères et sœurs (décret 37).

Les jeunes souhaitent des temps de formation. Des **temps de formation pour les jeunes** sur des thèmes bien précis seront proposés en soirée ou le week-end.

❖ Eucharistie

La célébration essentielle du dimanche est l'eucharistie (décret 33§1 et 34). Il est important de retrouver le sens et de rendre du sens à la liturgie eucharistique, de redécouvrir ce qui se vit dans la liturgie (décret 32).

Grâce aux soins apportés aux lectures, chants et prières, la liturgie redonne beauté, confiance, espérance, et ce goût d'aimer qui peut rendre à nos vies la joie d'être chrétien. Chacun et chacune doit se sentir concerné par l'animation des célébrations. Les célébrations seront bien préparées et soignées afin d'éclairer et nourrir la foi.

Une eucharistie intergénérationnelle animée par des jeunes et avec des jeunes sera célébrée régulièrement, au moins une fois par trimestre, dans une église accueillante.

L'Eucharistie dominicale doit pouvoir être organisée, de façon systématique tout au long de l'année, en au moins un lieu de culte (décret 33§3).

C'est le cas actuellement :

Samedi	16h00 à l'église St-Médard à Ghoy 17h15 à l'église St-Roch à Lessines 18h00 à l'église Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse à Lessines-Houraing
Dimanche	9h00 à l'église St-Martin à Deux-Acren 9h30 à l'église Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse à Lessines-Houraing 10h30 à l'église St-Pierre à Lessines 18h30 à l'église Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse à Lessines-Houraing

Dans les autres clochers les eucharisties dominicales sont célébrées tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines.

Un discernement s'imposera à court ou moyen terme pour discerner laquelle des Eucharisties dominicales hebdomadaires actuelles sera à déployer en qualité et à privilégier dans une perspective missionnaire.

❖ Liturgie

Une **équipe liturgique**, sous la responsabilité directe du curé, est constituée et se réunit 2 à 3 fois par an (décret 9).

Via le site de l'Unité pastorale, des **intentions de prière** pourront être déposées pour être portées par l'ensemble de la communauté. Les intentions seront à disposition des clochers.

Les intentions sont une prière adressée à Dieu et seront en lien avec le vécu, les peines, les espoirs, mais aussi à l'écoute du monde et de tous ceux qui ne sont pas présents.

Afin de transformer le regard porté sur les célébrations liturgiques, de mieux en comprendre les gestes et les symboles, un **billet liturgique** sera mis régulièrement sur le site. Une meilleure compréhension encouragera une participation active à la liturgie.

❖ **Diaconie**

La diaconie, c'est-à-dire la présence de l'Eglise aux plus pauvres et aux plus fragiles au nom du Christ Serviteur, est une dimension essentielle de la vie de l'Eglise.

Elle revêt différents aspects car la pauvreté peut être d'ordre matériel, psychologique ou spirituel.

Les priorités suivantes ont été discernées :

- **l'accueil et l'écoute** de toute personne en souffrance à cause de la précarité, de l'exclusion sociale, de la fragilité physique et morale
- l'attention toute particulière aux **personnes fragilisées par la solitude**
- **l'aide ponctuelle et concrète** en collaboration avec l'associatif lessinois, St-Vincent de Paul, les visiteurs de malades et les groupes de jeunes.

L'**équipe de visiteurs de malades** poursuivra sa mission.

Des actions concrètes seront mises en place :

- créer une **équipe de la diaconie** (décret 9) avec, si possible, des représentants de tous les domaines de la mission de l'Eglise
- **solliciter et former des personnes de contact**, autant que possible dans les différents clochers, qui soient attentives à l'aide ponctuelle et concrète qui peut être apportée aux gens
- **utiliser tous les canaux d'information existants** pour relayer les appels et les besoins
- élaborer un **cahier des solidarités**, avec les « bonnes adresses », les « bonnes recettes » et les « bons plans ».

❖ **Centre pastoral**

Le centre pastoral a pour objectif de rendre visible la mission de l'Eglise (décret 11).

L'Unité pastorale a choisi d'établir son **centre pastoral** à Lessines, Parvis Saint-Pierre, 9. Il est situé à côté de l'église Saint-Pierre et dispose d'un espace de parking à proximité. On réfléchira à l'accessibilité de la porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite.

Ce lieu est déjà « une maison » qui favorise **l'accueil et la convivialité** indispensables à l'égard de toute personne.

Les pièces à disposition se situent au rez-de-chaussée de la maison qui est aussi le domicile du curé. Seule la cuisine est un espace commun. Il pourrait être envisagé ultérieurement

d'installer une cuisine à l'étage afin que centre pastoral et domicile soient totalement séparés et indépendants.

L'une des pièces dispose d'un **espace de recueillement et de prière**.

Une pièce continuera à être réservée au **secrétariat paroissial**.

Ce centre pastoral sera aussi un **lieu-source** dans l'Unité pastorale (décret 58) et un « carrefour » pour les activités de l'Unité, même si cela ne signifie pas que tout devra s'y dérouler, bien entendu.

❖ **Fabriques d'église et ASBL**

Un **groupement de Fabriques d'église** existe (GEFEL) pour les clochers de l'Unité pastorale qui se situent tous sur le territoire de la commune de Lessines (décret 12). C'est une instance importante de coordination entre les Fabriques d'église et la commune. Ce groupement de Fabriques d'église a pour but d'être un interlocuteur cohérent vis-à-vis de l'administration communale.

L'ASBL patrimoniale unique existe. Elle continuera à porter les questions financières et immobilières de toute l'Unité pastorale (décret 12). La gestion des biens mobiliers et immobiliers veillera à donner à l'Unité pastorale les moyens pour assurer la mission confiée à l'Eglise.

B. Les instances pastorales

❖ **Conseil Pastoral**

La paroisse aura un Conseil pastoral unique (décret 7). Il prend ses fonctions lors du lancement de l'Unité pastorale refondée, le 30 septembre 2017 et pour les 3 années pastorales à venir de 2017 à 2020.

Il regroupe des personnes-relais des clochers et des représentants des autres composantes de mission et vie chrétienne présentes sur l'Unité pastorale. Les personnes-relais des clochers reçoivent une certification de l'évêque, c'est-à-dire que l'évêque « reconnaît publiquement la personne dans la fonction que les chrétiens du clocher sont disposés à lui confier pour les trois années à venir » (décret 8, cf. la brochure « Le Conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse », pp. 28-29).

Le Conseil pastoral sera le lieu de concertation au service de la mission de l'Eglise sur notre Unité. Le Conseil pastoral veillera à être particulièrement à l'écoute des personnes portant des responsabilités pastorales dans des secteurs de la mission de l'Eglise qui ne sont pas nécessairement directement paroissiaux (enseignement, jeunes, solidarité...).

Le Conseil pastoral travaillera avec l'EAP dans un climat de confiance et de collaboration afin de permettre une bonne articulation entre les demandes et propositions émanant des deux pôles de la paroisse : à savoir le pôle ministériel (EAP) et le pôle synodal (Conseil pastoral). L'ensemble de l'EAP participera aux réunions du Conseil Pastoral.

Le Conseil pastoral, présidé par le curé, se réunira au rythme d'une rencontre trimestrielle. Pour les trois années à venir les instances suivantes sont rendues présentes au Conseil pastoral :

- le clocher Saints-Gervais-et-Protais à Bois de Lessines
- le clocher Saint-Martin à Deux-Acren
- le clocher Saint-Médard à Ghoy
- le clocher Saint-Pierre à Lessines
- le clocher Saint-Roch à Lessines
- le clocher Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse à Lessines-Houraing
- le clocher Saint-Martin à Ogy
- le clocher Sainte-Agathe à Ollignies
- le clocher Saint-Sulpice à Papignies
- le clocher Saint-Léger à Wannebecq
- l'équipe Croire
- l'équipe liturgique
- les mouvements de jeunesse
- les Mikados
- l'équipe visiteurs de malades
- Saint-Vincent de Paul
- le monde scolaire
- le groupement de Fabriques d'église
- l'ASBL du doyenné de Lessines

En annexe de ce carnet de route figurent les membres du Conseil pastoral et la cellule d'Eglise qu'ils représentent.

❖ **Equipe d'Animation Pastorale**

Le 30 septembre 2017, lors de la célébration de lancement de l'Unité pastorale refondée, une nouvelle EAP est envoyée en mission (décret 6).

En annexe de ce carnet de route figurent les membres de l'Equipe d'Animation Pastorale.

A ces actions estimées prioritaires pour les 3 années à venir, l'Unité pastorale veillera également à mettre en œuvre les décrets du synode des jeunes (2015-2016) promulgués le 19 mars 2016 et sera attentive à promouvoir et à suivre le synode des familles au cours de l'année 2017-2018 (décrets 28-30).

4. A moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

- Collaboration avec les écoles catholiques et les maîtres de religion catholique de l'enseignement officiel (décret 10, cf. fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et balises des services diocésains de l'enseignement).
- Réflexion fondamentale et action sur la communication dans la Paroisse nouvelle (décrets 22 à 25)
- Mise en place d'un service d'accueil pour la célébration du dimanche (décret 34, en lien avec les décrets 32-33).
- Formations pour les acteurs liturgiques (décret 35)
- Réflexion sur les relations entre paroisse nouvelle et les prêtres qui y vivent (décret 52).

5. Paroisse nouvelle ou Unité pastorale refondée ?

En guidant la route pour les 3 années à venir, le présent carnet laisse bien entendre que c'est un long chemin que le synode diocésain nous invite à prendre. C'est surtout un chemin d'évolution en profondeur auquel le synode diocésain de Tournai nous invite, personnellement et communautairement. Le décret 16 parle d'un processus démarré en 2014, et qui doit engager toutes les Unités pastorales du diocèse dans les 5 années à venir à partir de 2014 (cf. aussi décret 4).

Le changement officiel et formel qui, au plan canonique, transformera les Unités pastorales en Paroisses Nouvelles (au nombre de 49 pour le diocèse, fusionnant les 576 paroisses actuelles) se fera par un décret de notre évêque, quand les éléments canoniques et civils seront suffisamment mûrs pour opérer ce changement juridique.

En attendant, il vaut donc mieux rester dans l'appellation « Unités pastorales », que l'on qualifiera de « refondées » au terme de l'année de Refondation qui lance structurellement l'évolution vers la Paroisse nouvelle. On évitera donc de parler, de manière officielle (et notamment dans les organes de communication) de « paroisse nouvelle » avant l'heure... Même si on peut le faire officieusement, pour stimuler peu à peu les évolutions de mentalité, de même qu'il sera bon de s'habituer dès maintenant à l'emploi de l'appellation « clocher » pour évoquer les paroisses actuelles.

Plus fondamentalement que les mots -qui ont leur importance-, c'est la démarche de fond, et les conversions pastorales qui l'impliquent, qui doivent mobiliser l'attention et les énergies des baptisés de notre Eglise diocésaine, appelée à être « sacrement du Christ » pour les habitants de notre Hainaut.

xxXxx

Ce carnet engage l'Unité pastorale refondée de Lessines pour les 3 ans à venir, à dater de ce 30 septembre 2017.

+ Guy Harpigny, Evêque de Tournai

Abbé Michel Myle, curé

